
POLITIQUE DE GESTION INTÉGRALE DES ACTIFS

**APPROUVÉE PAR LE CONSEIL
LE 10 OCTOBRE 2012**



POLITIQUE DE GESTION INTÉGRALE DES ACTIFS **(Approuvée par le Conseil le 10 octobre 2012)**

Énoncé

La Ville d'Ottawa adoptera et appliquera des pratiques reconnues en matière de gestion des actifs en soutien à la prestation de services à sa clientèle.

Objet

La présente politique vise à décrire en détail les principes du programme de gestion des actifs qui a pour but :

- d'offrir des services aux niveaux convenus;
- d'accroître la transparence et l'obligation de rendre compte du processus décisionnel;
- de mieux démontrer les conséquences à long terme des décisions à court terme;
- d'améliorer le service à la clientèle;
- de réduire les coûts du cycle de vie tout en assurant un niveau de service acceptable;
- de mieux justifier les décisions relatives aux investissements dans l'infrastructure et d'établir les liens entre ces décisions et les résultats.

Définitions

La gestion générale des actifs est une approche opérationnelle intégrale qui incorpore la planification, les finances, l'ingénierie, l'entretien et l'exploitation nécessaires à la gestion efficace des infrastructures, existantes ou nouvelles. Cette approche vise à maximiser les avantages, à réduire les risques et à fournir aux usagers des services sécuritaires et fiables, le tout dans une optique de durabilité sociale, culturelle, environnementale et économique.

Cette méthode de gestion est basée sur quatre grands volets organisationnels qui, ensemble, permettent d'atteindre les résultats attendus en matière de service : des stratégies bien planifiées, de bons actifs matériels, des professionnels bien formés en ce qui concerne les pratiques et les procédures, et des processus opérationnels intégrés. À l'aide des technologies appropriées, ces derniers offrent une base solide à la prestation efficace des services.

Portée

La Politique de gestion intégrale des actifs s'applique à tous les actifs matériels municipaux, comme les routes, les trottoirs, les ponts, le Transitway, les voies ferrées, les aqueducs, les égouts, les bassins de rétention, les stations de pompage, les réservoirs, les usines d'épuration, les dépotoirs, le parc automobile, les systèmes de TI, les bâtiments, les parcs, les logements, les œuvres d'art et les arbres.

Programme de gestion intégrale des actifs

Le Programme de gestion intégrale des actifs englobe tous les aspects de la gestion d'un actif tout au long de son cycle de vie, se qui comprend :

- l'intégration au Cadre de planification municipale pour aider à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville, d'autres systèmes opérationnels importants, aux lois et aux règlements;
- la création d'un cadre qui établit le mécanisme nécessaire pour obtenir une ligne de visée claire entre notre programme de gestion des actifs et les stratégies et objectifs municipaux;
- l'engagement à respecter des niveaux de service convenus pour les clients et les communautés actuels et futurs de la façon la plus efficace et efficiente possible par la planification, la conception, la construction, l'acquisition, l'exploitation et l'entretien, la remise en état et le retrait des actifs.

Nos décisions liées aux actifs reposent sur :

- les quatre piliers de la durabilité – l'économie, l'environnement, la société et la culture – qui contribuent aux objectifs de durabilité à long terme de la Ville tels qu'approuvés par le Conseil;
- l'application du principe de la « bonne intervention au bon endroit et au bon moment », tout en prenant en considération les risques et les contraintes financières de la Ville;
- une approche durable visant à assurer que les ajouts d'actifs ou l'amélioration d'actifs existants tiennent compte des conséquences sur la capacité de la Ville à financer l'entretien et la réfection dans le futur.

Principes directeurs

Les objectifs en matière de gestion générale des actifs sont atteints grâce à l'application des principes directeurs suivants :

Accent sur la clientèle

La Ville se dotera de niveaux de service à la clientèle clairement définis et appliquera des pratiques de gestion des actifs pour conserver la confiance de la clientèle.

Tourné vers l'avenir

La Ville prendra les décisions et les dispositions appropriées permettant aux actifs de mieux répondre aux défis futurs, notamment les changements démographiques, les attentes de la clientèle, les exigences législatives et les facteurs technologiques et environnementaux.

Accent sur le service

La Ville étudiera tous les actifs dans le contexte de la prestation de service en tenant compte des liens qui les unissent plutôt qu'en les optimisant de façon individuelle.

Stratégies fondées sur le risque

La Ville gèrera les risques associés aux différents services en fonction des différents actifs et des niveaux de service convenus. L'allocation des ressources, des dépenses et l'établissement des priorités sera établie selon les résultats des évaluations des risques et des analyses coûts-avantages. Le tout en reconnaissant que la sécurité publique est la grande priorité.

Optimisation des ressources / Abordabilité

La Ville optera pour des pratiques, des interventions et des activités visant la réduction des coûts du cycle de vie des actifs, tout en offrant les niveaux de service convenus. Les décisions tiendront compte des niveaux de service, des risques et des coûts.

Approche globale

La Ville adoptera une approche globale qui tiendra compte de l'ensemble des actifs, des services et des conséquences liées à la gestion des différents aspects des cycles de vie de l'ensemble des actif.

Approche systématique

La Ville adoptera une approche définie, cohérente et reproductible envers la gestion de ses actifs pour garantir la prestation de service la plus efficace possible.

Innovation

La Ville continuera d'améliorer la gestion des actifs en faisant preuve d'innovation dans l'élaboration d'outils, de pratiques et de solutions.

Orientation stratégique

Pour atteindre les objectifs de la présente politique, la haute direction :

- 1) créera et maintiendra une structure de gouvernance de gestion générale des actifs pour diriger l'élaboration d'outils et de pratiques de gestion des actifs et superviser leur application à l'échelle de l'organisation;
- 2) adoptera une stratégie de gestion intégrale des actifs pour :
 - a) mettre en œuvre des protocoles de gestion des actifs reconnus par l'industrie, les documenter et s'y conformer de façon constante;
 - b) définir des niveaux de service conciliant les attentes de la clientèle et les risques, l'abordabilité et les contraintes de temps;
 - c) adopter des processus de prise de décision fondés sur les risques qui prennent en considération la probabilité de défaillance des actifs et les conséquences associées relativement à la sécurité et aux niveaux de service;
 - d) acquérir des connaissances et des compétences en matière de gestion des actifs conformes aux cadres de compétences reconnus;
 - e) imprégner l'évaluation des coûts totaux du cycle de vie dans le processus de décision pour l'attribution de financements aux actifs;
 - f) surveillera le rendement des actifs et l'efficacité des pratiques de gestion des actifs dans une optique d'amélioration continue;

- 3) s'efforcera, lorsque c'est possible, d'aller au-delà des solutions législatives minimales pour améliorer la résilience des actifs municipaux aux changements sociaux, environnementaux et économiques;
- 4) sera à l'affût des opportunités de financement et de prestation des services pour répondre aux besoins d'investissement dans l'infrastructure;
- 5) tiendra le Conseil au courant de l'état des actifs municipaux et des tendances prévues (généralement avec le dépôt des Plans financiers à long terme).

Documents stratégiques de gestion générale des actifs

Les documents stratégiques de gestion intégrale des actifs qui suivent, en plus des Plans financiers à long terme font partie de l'approche globale de la Ville en matière de gestion des actifs :

- *Politique de gestion intégrale des actifs* : Ce document définit les attentes du Conseil relativement à la gestion des actifs matériels municipaux et devra être approuvé par le Conseil.
- *Stratégie de gestion intégrale des actifs* : Ce document énonce l'engagement de la haute direction de mettre en œuvre la politique approuvée par le Conseil et l'approche adoptée en ce sens.
- *Niveaux de service à la clientèle* : Ce document définit les niveaux devant être maintenus relativement aux actifs pour atteindre les niveaux de service convenus. Ces niveaux devront être approuvés par le Conseil.
- *Plans de gestion des actifs* : Ces plans décrivent la façon dont les actifs sont gérés au long de leur cycle de vie en soutien à la prestation de services. Ils devront être approuvés à l'échelon des gestionnaires de service dans tous les secteurs d'activité.
- *Bilan des actifs* : Ce document présente des renseignements sur l'état des actifs matériels municipaux, qui peuvent ensuite être utilisés lors de la prise de décisions en matière d'investissement dans le cadre des processus budgétaires annuels et de la planification financière à long terme. Le rapport sera remis au Conseil à titre d'information.

Pièce jointe

- Cadre de gestion intégrale des actifs

Cadre de la gestion intégrale des actifs

